

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-24

Date de la convocation
26 mars 2024**L'an deux mil vingt quatre
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoint ;
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

Absents excusés sans pouvoir

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Demande subvention fonds vert – Aménagement et rénovation énergétique Mairie – complément

Monsieur Le Maire évoque la délibération N°23-07-13 du 7 décembre 2023 et ainsi que celle numérotée 24-02-16 venant la préciser. Il indique qu'afin de maximiser ce financement il apparaît opportun de prévoir un matériau biosourcé pour la réalisation de l'isolation thermique extérieure (fibre de bois en lieu et place du polystyrène).

AR Prefecture043-214302051-20240403-24_04_24-DE
Reçu le 15/04/2024

Le surcoût est de l'ordre de 31 000 euros hors taxes mais pourrait être compensé par un financement plus important du fonds vert. Monsieur le Maire précise tout de même qu'il est préférable de prévoir ce matériau en option dans le cadre du marché dans la mesure où les entreprises proposeraient un chiffrage trop conséquent.

Le plan de financement avec le matériau biosourcé est donc le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE SES LOCAUX ANNEXES					
Dépenses	Montant HT	Recettes			Taux
Travaux	2 031 230 €	Région	Acquis	500 000 €	21,62%
Maîtrise d'œuvre	181 350 €	Département	en cours ok	150 000 €	6,49%
Imprévus 5% hors maîtrise d'œuvre	99 750 €	Etat - Fonds vert ingenierie Acquis		90 675 €	3,92%
		Etat - DETR	en cours	647 374 €	28,00%
		Etat - Fonds vert	en cours	461 281 €	19,95%
		Autofinancement		463 000 €	20,02%
TOTAL	2 312 330 €			2 312 330 €	100,00%

Après cet exposé, Monsieur Le Maire propose :

- **D'APPROUVER** ce plan de financement tout en laissant en option le choix du matériaux biosourcé pour l'isolation thermique par l'extérieur
- **DE SOLLICITER** l'aide du Fonds vert à hauteur de 469 061 euros
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition de M. Le Maire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
M. David CHAUDIER

AR Prefecture

043-214302051-20240403-24_04_24-DE
Reçu le 15/04/2024